

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT : PYRENEES-ATLANTIQUES
NOMBRE DE MEMBRES : 19
En exercice : 15
Qui ont pris part à la délibération : 18

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'AHETZE

SEANCE DU 29 JUILLET 2020

L'an deux mil vingt le mercredi vingt-neuf juillet à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la Salle de kultur xokoa, sous la présidence de Monsieur Philippe ELISSALDE, Maire.

Etaient présents : ELISSALDE Philippe, ALDALURRA Odette, GOYHETCHE Ramuntxo, GUESDON Laetitia, JUHEL Laurent, BURUCOA Marie-Christine, SARROSQUY Bruno, DERCOURT Nathalie, CHERON Patrick, ARAMENDY Marie, SAUBAGNE Mickael, NAVA Catherine, CAPENDEGUY Santiago, CHARGOIS Gaëlle, LABAT ARAMENDY Ramuntxo.

Absents excusés : HARRIAGUE Françoise a donné procuration à ALDALURRA Odette, LURO Joël a donné procuration à JUHEL Laurent, BERIAIN DUMOULIN Alva a donné procuration à BURUCOA Marie Christine.

Absents : Joël DI FABIO (arrivée au moment du vote de la 3^{ème} délibération)

Secrétaire de séance : Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité de désigner à main levée le secrétaire de séance. GUESDON Laetitia a été désignée en qualité de secrétaire (art L. 2121-15 du CGCT).

OBJET DE LA 1^{ère} DELIBERATION N° 20200729-01

INSTALLATION ET PARTICIPATION AU DIFFERENTES COMMISSIONS DE MADAME GAELLE CHARGOIS

Rapporteur : Philippe ELISSALDE

Madame Maite FORDIN a informé le Maire, par courrier en date du 1 juillet 2020, reçu en Mairie le 6 juillet 2020, de sa démission du Conseil Municipal d'Ahetze. Comme le prévoit l'Article L 270 du Code Electoral : « le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le Conseiller Municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit ». C'est dans cet esprit que Monsieur le Maire a invité Madame Gaelle CHARGOIS à siéger au sein de cette assemblée.

Par délibérations n° 20200506 du 27 mai 2020 le Conseil Municipal a procédé à la création, pour la durée du mandat, de huit commissions municipales et a fixé la liste de leurs membres respectifs.

Par délibération n° 20200701 du 1^{er} juillet 2020, le Conseil Municipal a procédé au vote du nombre des membres du CCAS et à la nomination par vote des administrateurs.

Madame FORDIN Maité siégeait au sein des Commissions suivantes :

« Communication », « Association/Culture/Sport », « solidarités », « Affaires Scolaires » et

« Urbanisme, environnement et développement durable »,

De plus, elle avait été élue comme administratrice du CCAS.

La nouvelle composition du Conseil Municipal nécessite donc de pourvoir le poste vacant au sein de ces cinq commissions municipales ainsi que le poste d'administratrice du CCAS tout en respectant le principe de la représentation proportionnelle de l'assemblée délibérante pour permettre l'expression pluraliste des élus.

Dans ce cadre, le Conseil Municipal PAR

POUR : 17	CONTRE :	ABSTENTION : 1 CHERON Patrick
-----------	----------	-------------------------------

APPROUVE les modifications de composition des commissions municipales concernées et du conseil d'administration du CCAS, en désignant pour Madame Gaelle CHARGOIS, nouvelle conseillère municipale, en lieu en place de Madame Maité FORDIN, conseillère municipale démissionnaire.

Fait et délibéré le 29 juillet 2020

Le Maire,

Philippe ELISSALDE



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT : PYRENEES-ATLANTIQUES
NOMBRE DE MEMBRES : 19
En exercice : 15
Qui ont pris part à la délibération : 18

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'AHETZE

SEANCE DU 29 JUILLET 2020

L'an deux mil vingt le mercredi vingt-neuf juillet à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la Salle de kultur xokoa, sous la présidence de Monsieur Philippe ELISSALDE, Maire.

Etaient présents : ELISSALDE Philippe, ALDALURRA Odette, GOYHETCHE Ramuntxo, GUESDON Laetitia, JUHEL Laurent, BURUCOA Marie-Christine, SARROSQUY Bruno, DERCOURT Nathalie, CHERON Patrick, ARAMENDY Marie, SAUBAGNE Mickael, NAVA Catherine, CAPENDEGUY Santiago, CHARGOIS Gaëlle, LABAT ARAMENDY Ramuntxo.

Absents excusés : HARRIAGUE Françoise a donné procuration à ALDALURRA Odette, LURO Joël a donné procuration à JUHEL Laurent, BERIAIN DUMOULIN Alva a donné procuration à BURUCOA Marie Christine.

Absents : Joël DI FABIO (arrivée au moment du vote de la 3^{ème} délibération)

Secrétaire de séance : Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité de désigner à main levée le secrétaire de séance. GUESDON Laetitia a été désignée en qualité de secrétaire (art L. 2121-15 du CGCT).

OBJET DE LA 2^{ème} DELIBERATION N° 20200729-02

COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Rapporteur : Philippe ELISSALDE

Monsieur le Maire expose que, dans chaque commune, il est institué une Commission Communale des Impôts Directs (CCID) composée de huit membres, à savoir le Maire ou l'adjoint délégué, Président, et sept commissaires titulaires (plus sept suppléants).

La nomination des commissaires titulaires et suppléants à lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement général des conseils municipaux, par le directeur départemental des finances publiques sur une liste de contribuables, en nombre double, dressée par le Conseil Municipal.

Ainsi, il revient au Conseil Municipal de délibérer pour proposer une liste comportant 16 titulaires et 16 suppléants.

Les contribuables inscrits sur la liste doivent être de nationalité française ou ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne, être âgés de 25 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être inscrits au rôle d'une des impositions directes locales dans la commune, « être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission ».

Le Conseil Municipal, décide à l'UNANIMITE D'APPROUVER la liste suivante de contribuables composée de 16 titulaires et 16 suppléants, et d'autoriser Monsieur le Maire à la transmettre au représentant de l'Etat et au directeur départemental des finances publiques :

LISTE TITULAIRES CCID

- 1 GOYHETCHE Ramuntxo
- 2 ALDALURRA Odette
- 3 Joel DI FABIO
- 4 GUESDON laetitia
- 5 JUHEL Laurent
- 6 BERIAIN DUMOULIN Alva
- 7 CHERON Patrick
- 8 LURO Joel
- 9 HARRIAGUE Françoise
- 10 CAPENDEGUY Santiago
- 11 DEBS Allan
- 12 DEPIERRE Daniel
- 13 LEBLOIS LALOO Annette
- 14 JAURETTE Pierre
- 15 CASENAVE Georges
- 16 LE HIR Marie José

LISTE SUPPLEANTS CCID

- 1 BURUCOA Marie Christine
- 2 NAVA Catherine
- 3 SARROSQUY Bruno
- 4 DERCOURT Nathalie
- 5 SAUBAGNE Mickael
- 6 ARAMENDY Catherine
- 7 LABAT ARAMENDY RAMUNT XO
- 8 ALDALURRA Anne
- 9 DUMOULIN Michel
- 10 OBEYRAS FAURE Clotilde
- 11 FABRE Dominique
- 12 HARRIAGUE Bertrand
- 13 GUESDON Gérard
- 14 LACOMBE GUY
- 15 CHARGOIS Gaëlle
- 16 DE RAFELIS Lionel

Fait et délibéré le 29 juillet 2020

Le Maire,

Philippe ELISSALDE



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT : PYRENEES-ATLANTIQUES
NOMBRE DE MEMBRES : 19
En exercice : 16
Qui ont pris part à la délibération : 19

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'AHETZE

SEANCE DU 29 JUILLET 2020

L'an deux mil vingt le mercredi vingt-neuf juillet à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la Salle de kultur xokoa, sous la présidence de Monsieur Philippe ELISSALDE, Maire.

Etaient présents : ELISSALDE Philippe, ALDALURRA Odette, GOYHETCHE Ramuntxo, GUESDON Laetitia, JUHEL Laurent, BURUCOA Marie-Christine, SARROSQUY Bruno, DERCOURT Nathalie, CHERON Patrick, ARAMENDY Marie, SAUBAGNE Mickael, NAVA Catherine, CAPENDEGUY Santiago, CHARGOIS Gaëlle, LABAT ARAMENDY Ramuntxo.

Absents excusés : HARRIAGUE Françoise a donné procuration à ALDALURRA Odette, LURO Joël a donné procuration à JUHEL Laurent, BERIAIN DUMOULIN Alva a donné procuration à BURUCOA Marie Christine.

Absents : Joël DI FABIO (arrivée au moment du vote de la 3^{ème} délibération)

Secrétaire de séance : Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité de désigner à main levée le secrétaire de séance. GUESDON Laetitia a été désignée en qualité de secrétaire (art L. 2121-15 du CGCT).

OBJET DE LA 3^{ème} DELIBERATION N°20200729-03

APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT DE LA DEUXIEME TRANCHE DE TRAVAUX DE L'EGLISE

Rapporteur : Laurent JUHEL

Monsieur le Maire rappelle que la Commune a engagé une première phase de travaux de restauration de l'église Saint-Martin, suite à la réalisation d'un diagnostic architecturale et patrimonial, mené par l'architecte du patrimoine Isabelle Joly, du dépôt du permis de construire et de l'acceptation de ce dernier par la DRAC.

Suite à cette première phase et pour mener à bien la deuxième phase de travaux, Il convient de solliciter de la part de l'Etat (DRAC), du Conseil Régional et du Conseil Départemental, les subventions possibles pour ce type de projet.

Par ailleurs, des sources de cofinancement ont déjà été obtenues de la part de donateurs privés.
Le plan de financement approuvé par la DRAC pour la Deuxième phase de travaux est le suivant :

EGLISE SAINT MARTIN : TRAVAUX PHASE 2 - PLAN DE FINANCEMENT			
DEPENSES HT		RECETTES	
TRAVAUX		SUBVENTIONS	
Maçonnerie & Pierre de Taille	173 375,81 €		
Charpente	39 253,52 €	DRAC (25%)	70 000,00 €
Zinguerie	1 587,60 €	REGION (25%)	70 000,00 €
Peinture	7 969,99 €	DEPARTEMENT (25%)	70 000,00 €
Menuiseries	21 320,00 €		
		Sauvegarde de l'Art Français	10 000,00 €
		Autofinancement Mairie d'Ahetze	60 000,00 €
MISSION SPS	3 375,00 €		
FORFAIT REMUNNERATION MOE	21 414,75 €		
PROVISION POUR HAUSSE DE PRIX ET IMPREVUS	11 703,33 €		
TOTAUX	280 000,00 €		280 000,00 €

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE Décide :

D'APPROUVER ce plan de financement de la deuxième phase de travaux de l'église Saint Martin

DE PRECISER que le solde de l'opération et le préfinancement de la TVA sont à la charge de la Commune,

D'INDIQUER que les montants sont inscrits au budget de la commune,

De SOLICITER l'ensemble des partenaires publics que sont : la DRAC, Le conseil Régional, le Conseil Départemental,

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer les conventions et tous les actes administratifs en lien avec ce projet.

Fait et délibéré le 29 juillet 2020

Le Maire,

Philippe ELISSALDE



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT : PYRENEES-ATLANTIQUES
NOMBRE DE MEMBRES : 19
En exercice : 16
Qui ont pris part à la délibération : 19

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'AHETZE

SEANCE DU 29 JUILLET 2020

L'an deux mil vingt le mercredi vingt-neuf juillet à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la Salle de kultur xokoa, sous la présidence de Monsieur Philippe ELISSALDE, Maire.

Etaient présents : ELISSALDE Philippe, ALDALURRA Odette, GOYHETCHE Ramuntxo, GUESDON Laetitia, JUHEL Laurent, DI FABIO Joël, BURUCOA Marie-Christine, SARROSQUY Bruno, DERCOURT Nathalie, CHERON Patrick, ARAMENDY Marie, SAUBAGNE Mickael, NAVA Catherine, CAPENDEGUY Santiago, CHARGOIS Gaëlle, LABAT ARAMENDY Ramuntxo.

Absents excusés : HARRIAGUE Françoise a donné procuration à ALDALURRA Odette, LURO Joël a donné procuration à JUHEL Laurent, BERIAIN DUMOULIN Alva a donné procuration à BURUCOA Marie Christine.

Absents :

Secrétaire de séance : Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité de désigner à main levée le secrétaire de séance. GUESDON Laetitia a été désignée en qualité de secrétaire (art L. 2121-15 du CGCT).

OBJET DE LA 4^{ème} DELIBERATION N° 20200729-04

APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

Rapporteur : Philippe ELISSALDE

Le Maire expose qu'en application des articles L.2121-8 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal doit établir son règlement intérieur dans les 6 mois qui suivent son installation.

Ce règlement a pour objet de préciser les modalités relatives au fonctionnement de l'organe délibérant.

Il est adopté par délibération sur proposition du Maire qui en dépose un projet sur le bureau (une copie de ce dernier avait été envoyée avec la convocation du présent Conseil Municipal).

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré, PAR :

POUR : 16	CONTRE :	ABSTENTION : 3 Gaëlle CHARGOIS - Santiago CAPENDEGUY - Ramuntxo LABAT ARAMENDY
-----------	----------	--

DÉCIDE d'approuver le règlement intérieur du Conseil municipal tel qu'il figure en annexe à la présente délibération.

Fait et délibéré le 29 juillet 2020

Le Maire,

Philippe ELISSALDE



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT : PYRENEES-ATLANTIQUES
NOMBRE DE MEMBRES : 19
En exercice : 16
Qui ont pris part à la délibération : 19

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'AHETZE

SEANCE DU 29 JUILLET 2020

L'an deux mil vingt le mercredi vingt-neuf juillet à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la Salle de kultur xokoa, sous la présidence de Monsieur Philippe ELISSALDE, Maire.

Etaient présents : ELISSALDE Philippe, ALDALURRA Odette, GOYHETCHE Ramuntxo, GUESDON Laetitia, JUHEL Laurent, DI FABIO Joël, BURUCOA Marie-Christine, SARROSQUY Bruno, DERCOURT Nathalie, CHERON Patrick, ARAMENDY Marie, SAUBAGNE Mickael, NAVA Catherine, CAPENDEGUY Santiago, CHARGOIS Gaëlle, LABAT ARAMENDY Ramuntxo.

Absents excusés : HARRIAGUE Françoise a donné procuration à ALDALURRA Odette, LURO Joël a donné procuration à JUHEL Laurent, BERIAIN DUMOULIN Alva a donné procuration à BURUCOA Marie Christine.

Absents :

Secrétaire de séance : Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité de désigner à main levée le secrétaire de séance. GUESDON Laetitia a été désignée en qualité de secrétaire (art L. 2121-15 du CGCT).

OBJET DE LA 5^{ème} DELIBERATION N° 20200729-05

ACCEPTATION DES DONS RELATIFS A LA RESTAURATION DE L'EGLISE

Rapporteur : Philippe ELISSALDE

Monsieur le Maire informe que depuis le 12 décembre 2017, la DDFIP a délivré un avis favorable concernant le projet de réfection de l'Eglise Saint Martin. Ainsi, les dons affectés à ce projet peuvent ouvrir droit à la réduction d'impôt au titre du mécénat conformément aux articles 200 et 238 bis du Code Général des Impôts.

Monsieur le Maire communique au Conseil Municipal les noms des administrés qui ont fait donation à la Commune d'Ahetze pour le projet de rénovation de l'église entre le 1^{er} janvier et le 30 juin 2020 :

Monsieur André MOUCHET	2 500.00 €
Monsieur et Madame Franck COMTET	20.00 €
Monsieur Jean-Pierre DUSSARRAT	100.00 €
Total des sommes reçues entre le 1^{er} janvier et le 30 juin 2020	2 620.00 €

Cette somme de 2 620.00 € sera versée en complément des fonds déjà collectés. Pour mémoire : le total des dons au 12 février 2020 s'élevait à 91 400 €.

Monsieur le Maire invite l'assemblée à délibérer sur l'acceptation de cette libéralité.

Considérant le Code Général des Impôts, et notamment ses articles 200 et 238-1,
Considérant l'avis favorable délivré par la DDFIP en date du 12 décembre 2017 quant à l'éligibilité des dons affectés au projet de réfection de l'Eglise à la réduction d'impôt,
Considérant que les donations dont il s'agit ont pour but la réfection de l'Eglise,
Considérant que la Commune s'engage dans ce projet,
Considérant que la situation financière des donateurs leur permet de faire cette libéralité à la hauteur du montant désigné ci-dessus sans nuire à leur famille,

Le Conseil Municipal à l'UNANIMITE décide :

- D'accepter les donations citées ci-dessus dont il s'agit, aux charges, clauses et conditions susmentionnées ci-dessus.
- D'autoriser le Maire à signer tous documents relatifs à la bonne exécution de cette délibération.

Fait et délibéré le 29 juillet 2020

Le Maire,

Philippe ELISSALDE

